

Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées



RENTRÉE SPORTIVE 2017/2018

Chers Présidents, Chers Professeurs

L'année dernière, dans cette même lettre annuelle de rentrée, je formulais des vœux pour que le CIO se prononce en faveur de l'entrée du Karaté aux Jeux Olympiques d'été et permette ainsi, à nos athlètes de l'Equipe de France, de concourir en individuel aux J.O. de « Tokyo 2020 ». Le 03 août 2016, le monde du Karaté explosait de joie à l'annonce des résultats du vote favorable à l'intégration de notre discipline comme sport additionnel !

La présence du Karaté aux Jeux Olympiques apportera certes un excellent éclairage pour notre fédération mais ne nous détournera pas pour autant de notre mode de développement et d'enseignement. Nous sommes et resterons une fédération « plurielle » avec 44 styles répartis entre des disciplines très variées : Karaté-Do, Karaté-Jutsu et 6 disciplines associées (Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique, Arts Martiaux Vietnamiens, Krav Maga, Para-Karaté, Wushu et Yoseikan Budo).

En application de la loi, le territoire métropolitain et la Corse (c'est-à-dire sans les régions d'outre-mer), était restructurée en 13 régions administratives au 01 janvier 2016. La FFKDA, qui était tenue de s'adapter à ce nouveau découpage de l'Etat, en a largement débattu lors des Assemblées Générales Extraordinaires. Au cours de celles-ci, les 254 représentants des Clubs ont souhaité conserver - dans les nouvelles régions regroupées - un niveau intermédiaire dénommé « Zone Interdépartementale » correspondant au découpage des anciennes Ligues. Ces zones interdépartementales permettront de maintenir auprès des Clubs un niveau de proximité qui aurait fait cruellement défaut dans l'organisation des compétitions enfants, des passages de grades ou de la formation, notamment du DIF. Toutes les décisions de ces A.G., ainsi que les Statuts et les Règlements intérieurs sont consultables sur le site www.ffkarate.fr.

A compter de la rentrée sportive, tous les licenciés ayant déclaré une adresse mail ou un n° de téléphone portable recevront des codes pour accéder à leur « Espace licencié ». Dans un premier temps, chaque licencié pourra notamment retrouver son « attestation historique de licence », et bientôt son palmarès.

Votre Club ne prend pas encore ses licences en ligne ? Aujourd'hui, 90 % des Clubs représentant 92 % des licenciés ont pourtant adopté ce mode de prise de licence rapide, efficace, qui vous permettrait d'assurer vos licenciés en temps réel, et de les inscrire dans les délais à toutes les compétitions, passages de grades et formation. Le service des licences est à votre service pour vous apporter toute l'aide nécessaire ; n'hésitez pas à le contacter à « licences@ffkarate.fr ».

Je souhaite à tous les Clubs, à tous les dirigeants et professeurs, à tous leurs adhérents, une très bonne rentrée et une très riche saison sportive.

Francis DIDIER,
Président de la Fédération Française
de Karaté et Disciplines Associées

Amicales Solutions